

en partenariat avec

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Centre
Val-de-Loire



Guid'Asso

Centre-Val de Loire



Pourquoi renforcer l'appui aux associations ?

Améliorer le service d'appui pour les associations :

- ✔ Permettre un accès gratuit et de proximité
- ✔ Garantir un service de qualité par des acteurs labellisés
- ✔ Veiller à une meilleure lisibilité du réseau

Renforcer les acteurs de l'appui :

- ✔ Les former et les outiller
- ✔ Les mettre en réseau et favoriser l'interconnaissance

Co-construire une stratégie territoriale durable de l'appui aux associations :

- ✔ Une démarche co-construite
- ✔ Un réseau co-animé
- ✔ Une gouvernance partagée, intégrant tous les partenaires de la vie associative

Afin de simplifier leur parcours dans leur recherche d'informations, le ministère chargé de la vie associative et le Mouvement associatif national ont co-construit à partir de 2020 un nouveau dispositif national d'appui aux associations et une marque d'État : Guid'Asso. L'objectif principal de Guid'Asso est de permettre aux acteurs associatifs de trouver près de chez eux un acteur labellisé et compétent, qui pourra leur transmettre des informations de qualité, leur proposer un accompagnement adapté à leurs besoins ou juste les orienter vers le bon interlocuteur.

Depuis le 15 avril 2024, Guid'Asso est inscrit dans la loi (article 11 de la loi visant à soutenir l'engagement bénévole et simplifier la vie associative).

1,5

MILLION D'ASSOCIATIONS EN FRANCE
avec 33 300 entités en moyenne en plus chaque année



1 FRANÇAIS SUR 2 ENGAGÉ
dans une association



1,8

MILLION DE SALARIÉS
soit près de 9% de l'emploi privé



Source : « Le Paysage associatif français » Viviane Tchernonog – 2019 / INSEE 2022

Qu'est-ce que Guid'Asso ?

Un réseau d'acteurs pour répondre aux interrogations des associations

4 missions complémentaires pour appuyer les associations :



Guid'Asso

Orientation

- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.
- Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers.
- Orienté les associations vers ces structures avec un contact.



Guid'Asso

Information

- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.
- Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative.
- Est en mesure d'expliquer les démarches essentielles.
- Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement.



Guid'Asso

Accompagnement généraliste

- Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative.
- Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés.
- Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire.
- Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations.
- Consacre environ 0,5 à 1 ETP à cette mission.



Guid'Asso

Accompagnement spécialiste

- Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique.
- Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés.
- Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire.
- Apporte son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations.



Guid'Asso

DLA

- Accompagne les associations employeuses et les structures de l'ESS
- Peut intervenir pour faire un état des lieux, traiter une difficulté identifiée, ou aider au rebond après une crise potentiels nouveaux besoins.
- Présent dans chaque département, le DLA :

- Détermine lors d'une première rencontre la pertinence d'un accompagnement
- Analyse vos enjeux et vos besoins, autour d'un diagnostic partagé
- Construit votre parcours, en priorisant les axes de développement et le choix des intervenant-es à mobiliser
- Met en oeuvre l'accompagnement à vos côtés, pour la coordination des différentes actions
- Effectue un suivi avec vous, pour évaluer l'accompagnement et l'identification de

Un réseau co-animé

Guid'Asso s'appuie sur une concertation et un travail partenarial étroit entre État & acteurs associatifs à tous les échelons territoriaux :

- ◊ Niveau départemental : SDJES^[1] & partenaires associatifs désignés
- ◊ Niveau régional : DRAJES^[2] & Le Mouvement associatif régional
- ◊ Niveau national : DJEPVA^[3] & Le Mouvement associatif

Ces acteurs sont garants, chacun à leur niveau, de :

- ◊ la mise en œuvre et du développement du réseau (état des lieux, mobilisation de nouveaux acteurs...);
- ◊ la co-animation du réseau (rencontres, mutualisation, formation...).

[1] Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

[2] Délégation régionale académique à la jeunesse, l'engagement et aux sports

[3] Direction/Délégation de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Un réseau inscrit dans une démarche partenariale

Le réseau Guid'Asso se développe en lien étroit avec des partenaires au niveau local, selon les dynamiques territoriales.

En région Centre-Val de Loire, Guid'Asso s'appuie sur un copilotage assuré conjointement par l'État, Le Mouvement Associatif et le Conseil régional, en cohérence avec la Charte régionale d'engagements réciproques qu'ils ont signée en décembre 2021.

Par ailleurs, des partenariats sont tissés avec divers acteurs, tels que la CRESS, la CAF et les collectivités territoriales.

Quels sont les acteurs Guid'Asso ?

Retrouvez l'ensemble des acteurs
Guid'Asso de votre territoire

Version carte en ligne :

www.guidasso-cvl.org/

Je suis une collectivité territoriale qui n'a pas de service vie associative dédié :

Pourquoi devrais-je rejoindre le réseau ?

En zone urbaine comme en zone rurale, **la mairie est le premier interlocuteur** qu'une association sollicite. **Les EPCI**, avec leurs compétences regroupées, le sont aussi régulièrement.

Conscient du rôle essentiel que ces collectivités jouent pour les associations, le réseau Guid'Asso a défini un rôle spécifique : **la mission Orientation**.

Quelle sont les avantages pour ma structure ?

- **Connaître les bons acteurs** vers lesquels diriger les associations : un gain de temps pour les agents de votre collectivité et un gage d'efficacité pour les associations de votre territoire
- **Être outillé** pour documenter facilement les associations
- **Favoriser la montée en compétence des agents** qui reçoivent les associations

Surtout, la marque Guid'Asso permettra de **valoriser votre soutien aux associations** et de partager vos problématiques éventuelles avec d'autres acteurs

Est-ce facile de rejoindre le réseau ?

C'est très simple : il suffit de contacter la co-animation de votre département, de remplir un court formulaire puis de signer la charte Guid'Asso.

Un arrêté préfectoral est ensuite signé, vous autorisant à utiliser la marque pendant 3 ans. Et le renouvellement peut se faire ensuite tacitement.

Pourquoi rejoindre Guid'Asso ?

Vous êtes une association, une tête de réseau,
une collectivité, etc. et vous souhaitez renforcer
l'appui aux associations de votre territoire ?

Rejoindre Guid'Asso vous permettra de :



être connue et reconnue
par les associations, ainsi
que par les partenaires
de votre territoire



mieux informer, conseiller
ou accompagner les
associations qui vous
sollicitent



mieux orienter les
associations et collectifs
vers un interlocuteur
privilegié



soutenir la dynamique
associative de votre territoire ;
monter en compétences
(formations, échanges de
pratiques, etc.)



bénéficier de ressources
et d'outils mutualisés
co-construits par des
acteurs de terrain



participer pleinement à la
vie du réseau (rencontres,
contributions, projets
communs, etc.)

Comment rejoindre le réseau ?

Pour faire partie de Guid'Asso, les structures intéressées doivent déposer une demande auprès du service de l'Etat compétent sur son territoire



1

Prendre connaissance de la charte Guid'Asso :

<https://www.guidasso-cvl.org/>



2

Prendre contact avec la co-animation de son territoire :

<https://www.guidasso-cvl.org/>



3

Remplir une demande pour rejoindre Guid'Asso, via un formulaire en ligne sur:

<https://www.guidasso-cvl.org/>



4

Signature de la charte et de la convention* Guid'Asso

Autorisation pour 3 ans renouvelable

**ou d'un arrêté pour les orienteurs*



5

Intégration dans le réseau



Bienvenue dans Guid'Asso !

en partenariat avec

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
Centre
Val-de-Loire



Guid'Asso

Centre-Val de Loire

